

Circulaire d'information

INFCIRC/839

25 mai 2012

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 24 avril 2012 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence

Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence une note verbale datée du 24 avril 2012 concernant le récent Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire.

À la demande de la mission permanente, la note verbale est reproduite ci-après pour information.

MISSION PERMANENTE DE
LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

N° 047

le 24 avril 2012

La Mission permanente de la République islamique auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, se référant au récent Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Séoul (République de Corée), souhaiterait appeler l'attention de l'Agence sur ce qui suit :

La résolution GC(55)/RES/10 de la session précédente de la Conférence générale souligne la nécessité d'une large implication de tous les États Membres de l'Agence dans les activités et initiatives relatives à la sécurité nucléaire. Il est regrettable que cet engagement n'ait pas été respecté par le pays hôte du Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Séoul en 2012. L'adoption d'une approche sélective en invitant un tiers seulement et non la totalité des États Membres de l'Agence est en contravention de la résolution susmentionnée. La République islamique d'Iran est vivement préoccupée par une telle approche d'exclusion dans le traitement de questions liées à la sécurité nucléaire, laquelle est un enjeu mondial qui requiert une approche collective et une coopération étroite de tous les États Membres.

Compte tenu de l'exclusion susmentionnée, le Secrétariat de l'Agence ne bénéficie pas de l'aval de tous les États Membres pour pouvoir rendre compte de quelques documents ou résultats dudit sommet dans les réunions pertinentes de l'Agence aux fins de mesures consécutives à prendre.

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique demande que la présente note verbale soit reproduite comme document INFCIRC et saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'AIEA les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] [signé]

Au
Bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques
AIEA